



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le 21.12.2005

N° 281  
DECEMBRE 2005

## Edito

### L'ISSUE EST DANS LES LUTTES, LE RENFORCEMENT DE LA CGT et le SYNDICALISME RASSEMBLE.

Les violences urbaines sont apaisées, mais restent d'actualité car la fracture sociale qui en a été à l'origine demeure. Pire, les mesures de Villepin vont l'aggraver.

Malgré le déferlement médiatique les mettant à l'index, les jeunes des cités populaires se sont exprimés pour réclamer du travail, un vrai travail et du respect.

Une seule grande ville n'a pas été touchée par les violences urbaines bien que très marquée par les difficultés sociales, c'est Marseille et pour cause, cette grande ville a connu récemment plusieurs luttes très dures et très longues : la SNCM et les Transportes urbains. Malgré toute une campagne anti Cgt, laquelle est de loin majoritaire dans ces deux entreprises, ces luttes ont pris une portée nationale voire européenne.

On ne gagne pas du premier coup. C'est sans doute peut être grâce aux luttes marseillaises qu'à la fin de celles-ci, les cheminots en un seul jour de grève ont obligé le gouvernement à abandonner son projet de privatisation de pans entiers de la SNCF et à réinvestir dans l'entreprise nationale. Dans le Cher la forte mobilisation des hospitaliers de Chezal-Benoît a mis en grande difficulté le directeur et le président du Conseil d'administration, le député de droite Louis Cosyns qui prévoyaient de réduire encore plus les moyens de l'hôpital.

Il faut donc absolument trouver un prolongement à la grande journée de mobilisation du 4 octobre. Pour l'heure, les autres organisations syndicales font la sourde oreille aux propositions de la CGT d'organiser une action unitaire et interprofessionnelle sur la base des revendications urgentes portant sur les salaires, l'emploi, la protection sociale et les services publics. La Cgt ne se résigne pas à cet état de fait et prévoit d'organiser une action interprofessionnelle fin janvier 2006.

La démarche unitaire de la Cgt aura d'autant plus de poids que la Cgt se renforcera. Si notre organisation vient de passer le cap des 700 000 adhérents, plusieurs exemples dans le département montrent que le renforcement est possible : des syndicats qui se créent dans les petites entreprises malgré l'opposition souvent très forte du patronat, des salariés qui refusent l'isolement et viennent renforcer le syndical « multiprofessionnel » qui dépasse maintenant les 180 adhérents.

Jean-Pierre PLANSON  
Secrétaire Général de l'UD

## Sommaire :

- Edito :  
P 1 – L'issue est dans la lutte.  
P 2 – ASSEDEC et ANPE.  
P 3 – Négociations annuelles obligatoires.  
P 4 – Enquêtes salaires.  
P 5 – Enquête EdF – Consultations adhérents  
Comité Général du 19 janvier.  
P 6 – INDECOSA 18 – Affaire Endéis.  
P 7 – Forum Régional de l'Inspection du Travail.  
P 8 – Résultats des Elections professionnelles.

## COMITE GENERAL Jeudi 19 Janvier 06

de 8 h 30 à 17 h

Salle du CREPS Av. du Maréchal Juin  
à Bourges

Bulletin d'Inscription page 5

-O-O-O-O-

**Le taux de cotisations UD 2006**  
à été voté à 3,00 € par timbre entier.

**Trésoriers, Trésorières**  
Réglez les timbres placés 2005  
aux structures de la CGT (UD, UL, Fédé ...)



# CGT ASSEDIC et ANPE Région Centre

## **CHOMAGE EN BAISSÉ? MISERE EN HAUSSE !**

**55,7% des chômeurs sortent de la catégorie 1 de la liste des demandeurs d'emploi pour radiation et absence de contrôle. (Source : ANPE/DARES).**

Nous nous sommes rencontrés, syndicats CGT de la Région Centre de l'ANPE et de l'ASSEDIC. Nous avons confronté nos réalités de terrain.

Faute de mettre en place une politique volontariste en matière de création VRAIS emplois, le gouvernement s'apprête à mettre encore en plus la pression sur les chômeurs, seul moyen pour faire baisser les chiffres du chômage.

Sous couvert de "suivi" qui sera proposé (... ou plutôt imposé) aux chômeurs, **l'ANPE va les convoquer tous les mois pour contrôler leurs démarches**, comme **l'ASSEDIC tous les 6 mois pour les chômeurs indemnisés en ARE**. Au cours d'un entretien rapide, ANPE et l'ASSEDIC les incitera à se positionner sur les offres d'emploi les plus précaires ou à aller vers les secteurs où les conditions de travail sont les plus mauvaises et les salaires les plus bas (**bâtiment, hôtellerie-restauration, centres d'appels téléphoniques**).

Ce dispositif dissuadera une bonne partie non négligeable des demandeurs d'emploi (**seulement 2 sur 5 payés en ARE par l'ASSEDIC**) de rester inscrits.

Une précarité faite de:

- petits CDD renouvelables selon l'envie des entreprises (nettoyage, grandes surfaces etc...)
- Contrats Nouvelle Embauche,
- quelques heures de travail par semaine avec un CDI à 10 heures par semaine qu'on n'ose plus quitter.

**(SCOOP: la dernière bonne idée du MEDEF** lors des négociations actuelles sur la Convention d'Assurance Chômage: **supprimer tout complément d'allocations** aux chômeurs qui reprennent une activité, quelle qu'elle soit).

**Bref, l'assurance de passer de demandeurs d'emploi à travailleurs pauvres !**

**L'ANPE et l'ASSEDIC ne se positionnent plus en tant que service public au service des besoins des chômeurs, mais exclusivement au service du MEDEFI**

**La fusion annoncée de l'ANPE avec les ASSEDIC, au sein ou pas de "Maison de l'Emploi" (Loches déjà calé, Vierzon, Aubigny sur Nère, Dreux, Orléans la Source, Tours et Chinon en gestation) va accentuer la main mise du patronat sur le service public de l'emploi.**

**NON** les chômeurs ne sont pas coupables de leur situation !

**NON** à la mise en place du contrôle du chômeur !

**NON** à la mise sous tutelle  
de l'ANPE et de l'UNEDIC par le MEDEF !

## Article L132-27 Alinéa 4

A défaut d'une initiative de l'employeur depuis plus de douze mois suivant la précédente négociation, la négociation s'engage obligatoirement à la demande d'une organisation syndicale représentative dans le délai fixé à l'article L. 132-28 : la demande de négociation formulée

par l'organisation syndicale est transmise dans les huit jours par l'employeur aux autres organisations représentatives. Lorsqu'un accord collectif comportant de telles mesures est signé dans l'entreprise, la périodicité de la négociation est portée à trois ans.

## Article L 132-28

Dans les quinze jours qui suivent la demande formulée par une organisation syndicale, l'employeur doit convoquer les parties à la négociation annuelle.

Lors de la première réunion sont précisés :

- Les informations que l'employeur remettra aux délégués syndicaux et aux salariés composant la délégation sur les matières visées à l'article L. 132-27 et la date de cette

remise ; ces informations doivent permettre une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes en ce qui concerne les emplois et les qualifications, les salaires payés, les horaires effectués et l'organisation du temps de travail. Ces informations doivent faire apparaître les raisons de ces situations ;

- Le lieu et le calendrier des réunions.

## Modèle de lettre pour demander l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires

*Syndicat ou section syndicale*

A ..... Le .....

*Entreprise*

*Adresse*

*Monsieur le Directeur*

*Entreprise*

*Adresse*

Monsieur le Directeur,

Vous ne pouvez ignorer que l'article L 132-27 du Code du Travail prévoit que l'employeur doit engager chaque année une négociation sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale et la prévoyance collective.

Depuis la loi n° 2001-397 du 09 mai 2001, les pourparlers doivent également aborder l'égalité professionnelle.

La négociation annuelle obligatoire doit être l'occasion d'un examen par les parties de l'évolution de l'emploi dans l'entreprise et, notamment, du nombre de contrats de travail à durée déterminée, des missions de travail temporaire et du nombre de journées de travail effectuées par les intéressés, ainsi que des prévisions annuelles et pluriannuelles d'emploi établies dans l'entreprise.

Plus de douze mois se sont écoulés depuis le ..... (date du début de la dernière négociation). Vous n'avez donc pas pris l'initiative de nous convoquer afin d'engager la négociation pour l'année ....

Aussi, nous vous demandons d'organiser très rapidement ladite négociation sur tous les sujets ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

*Signature du Secrétaire du Syndicat,*

# Enquête Salaires

**A reproduire pour utiliser auprès des salariés de votre entreprise dans le cadre des NAO 2006**

## Votre entreprise

Nom de votre entreprise : \_\_\_\_\_

Code NAF (ou APE) (indiqué sur la fiche de paye) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Nombre de salariés :     Moins de 10     De 10 à 49     De 50 à 250     Plus de 250

## Données individuelles

Sexe :             Homme             Femme

Age : \_\_\_\_\_ ans

Type ce contrat :             CDI             CDD             Autres (précisez)

Temps plein / Temps partiel :     Temps plein             Temps partiel

Si temps partiel, en quelle proportion : \_\_\_\_\_ %

Catégorie socioprofessionnelle :

Apprenti     Ouvrier     Employé     Technicien     Agent de maîtrise     Cadre

Etes-vous syndiqué(e) :     Oui             Non

---

◆ Par rapport à **vos qualifications**, votre rémunération vous semble ... ?

Trop élevée             Adaptée  
 Un peu trop faible     Beaucoup trop faible

◆ Par rapport à **vos besoins**, votre rémunération vous semble ... ?

Trop élevée             Adaptée  
 Un peu trop faible     Beaucoup trop faible

◆ Par rapport à **vos besoins**, votre rémunération vous semble .... ?

Trop élevée             Adaptée  
 Un peu trop faible     Beaucoup trop faible

◆ Combien vous faudrait-il de plus par mois pour vivre correctement : \_\_\_\_\_ Euros / mois

◆ Pour quelle augmentation salariale êtes-vous prêts à vous mobiliser : \_\_\_\_\_ Euros / mois

◆ **Pour obtenir satisfaction, vous êtes prêt à :**

➤ Faire grève

➤ Signer une pétition

➤ Autres suggestions : \_\_\_\_\_

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

## **Pourquoi EdF doit rester 100 % publique !** **Continuer la signature de la pétition**

La pétition « Pourquoi Edf doit rester 100 % publique » a recueilli près de 2500 signatures dans le département du Cher et 200.000 au plan national, mais la campagne de signatures n'est pas terminée. Le fait que le gouvernement soit parvenu à ouvrir le capital de l'entreprise nationale ne signifie pas que la bataille est perdue, au contraire, les 6.000 suppressions d'emploi annoncées dans la foulée montre que la privatisation partielle a pour conséquence directe la détérioration du service public et les suppressions d'emploi.

**Cette pétition figure dans le Bulletin d'information de l'UD d'Octobre 2005. On peut également la télécharger à partir du site internet de l'UD : [www.ud18.cgt.fr](http://www.ud18.cgt.fr)**

**Remplissez et faites remplir le questionnaire :**

### **« Consultation des adhérents de la CGT dans le cadre du 48<sup>ème</sup> Congrès de la CGT »**

« Syndiqués, acteurs et décideurs » : ce slogan doit trouver sa pertinence dans la préparation du 48<sup>ème</sup> Congrès Confédéral. La CGT, pour être plus efficace, plus utile, a besoin de l'apport de l'opinion et des propositions du grand nombre de ses adhérents. Tel est le sens du questionnaire soumis aux syndiqués et dont les réponses seront traitées par l'institut CSA.

Cette démarche audacieuse et inédite est destinée à mieux appréhender qui sont les syndiqués CGT, quelles sont leurs attentes à l'égard de l'organisation et leurs principales préoccupations. Ce questionnaire est disponible dans les Unions Locales pour les syndicats afin qu'ils le proposent à chaque syndiqué. Si certains syndicats ont déjà recueilli le questionnaire rempli de chacun de leurs syndiqués, d'autres ne l'ont pas encore diffusé. Chaque militant qui ne l'aurait pas encore est donc invité à se le procurer, le diffuser et le collecter une fois rempli pour le transmettre au syndicat afin que chaque Union Locale puisse le centraliser.

Une restitution sera faite dans chaque Union Locale, à l'Union Départementale et à l'ouverture du Congrès Confédéral, en avril 2006.

## **COMITE GENERAL de l'UD**

**L'Union Départementale réunit le Comité Général (1) le :**

**JEUDI 19 JANVIER 2006 de 8 h 30 à 17 heures**  
**Salle de réunion du CREPS (Avenue du Maréchal Juin) à Bourges**

Avec pour ordre du jour :

- > Le fonctionnement des Unions Locales
- > Le projet de nouveau système de répartition des cotisations (2)

(1) Le Comité Général est composé des membres de la CE de l'UD et de l'ensemble des secrétaires de Syndicats et sections syndicales du département.

(2) La participation des trésoriers(ères) de syndicat et d'Union Locale est donc fortement souhaitée.

✂

Coupon de participation à retourner impérativement à l'UD-CGT 18 avant le 9 Janvier 2006

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise ou Etablissement : \_\_\_\_\_

Prendra le repas de midi (12 €) :

Oui

Non

# INDECOSA CGT 18 RECRUTE



L'association pour l'INformation et la DEfense des COnsommateurs SALariés (INDECOSA-CGT) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail.

Le but qu'elle s'est fixée en 1979 lors de sa création et qui reste son objectif premier encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés ( par salariés l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités ), défense individuelle comme défense collective.

Reconnue par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est " l'organisation CGT des consommateurs " et non pas comme souvent cela est dit " l'organisation des consommateurs CGT ", elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Elle se finance grâce aux cotisations versées par les adhérents de la CGT, par les subventions que perçoivent toutes organisations de consommateurs, et par la vente de sa revue bimensuelle " IN MAGAZINE ", de son " GUIDE PRATIQUE DE LA CONSOMMATION " ainsi que de diverses publications d'information éditées pour l'information des consommateurs .

Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail : transport, logement, prix, assurance, achat de biens de consommation, banque, crédit, démarchage à domicile, enseignement, jeux, loteries, justice, vacances, rapports avec les services publics, surendettement, défense des "exclus"...

**C'est ainsi qu'INDECOSA CGT 18 a engagé une action avec les victimes de l'arnaque de l'opérateur téléphonique Endéis Télécom.**

**Indécosa CGT fonctionne avec des bénévoles, tous syndiqués de la CGT. Son assemblée générale est prévue en mars 2006. Dors et déjà, nous faisons appel à tous ceux et celles qui dans les syndicats d'actifs ou de retraités seraient intéressés par les questions de la consommation, à se faire connaître auprès d'INDECOSA-CGT 18 par l'intermédiaire de leur syndicat ou en s'adressant à l'Union départementale CGT.**

## L'arnaque d'Endéis Télécom : la conséquence de la casse du service public du téléphone.

-----

L'arnaque d'Endéis Télécom révélée par nos adhérents Vierzonnais dans la presse s'avère de grande ampleur.

Le standard de l'Union départementale CGT où se tient le secrétariat d'INDECOSA CGT 18 a été littéralement submergé d'appels téléphoniques de personnes abusées par cet opérateur téléphonique.

Nous avons affaire à une opération de racket de grande envergure, une véritable pratique mafieuse.

INDECOSA CGT 18 tient tout de même à faire remarquer que cette pratique n'aurait pu avoir lieu si l'on n'avait pas privatisé France Télécom et ouvert le service public de téléphone à la concurrence.

**INDECOSA CGT 18 invite les personnes victimes de ces pratiques à :**

- 1) **Porter plainte** individuellement auprès du Procureur de la République à Bourges (voir modèle ci-dessous)
- 2) Demander la réintégration à l'ancien opérateur (France Télécom dans 99% des cas) les gens se déplacent à l'agence ou font le 10 14
- 3) **Ne pas payer** ; c'est le conseil donné par la Répression des Fraudes selon l'article L . 121-27 (modèle également en pièce jointe)
- 4) L'INDECOSA CGT, en tant qu'association, donnera suite collectivement en déposant un recours auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

INDECOSA-CGT 18 a organisé une assemblée d'information publique le lundi 12 décembre 2005 au siège d'INDECOSA CGT du Cher 8, place Malus à Bourges. Cette assemblée a rassemblé pas moins de 50 personnes.

## MODELE DE PLAINTE

à M le Procureur de la République  
Tribunal de Grande Instance de BOURGES 8, rue  
Arènes 18000 Bourges

Objet : Plainte contre Endéis Télécom

**Nous faisons partie des victimes d'Endéis Télécom, BP 446 – 75366 Paris Cedex 08 ; Cet opérateur a transféré mon abonnement téléphonique dans son propre fichier clientèle, sans mon accord, ni oral ni écrit (pour ceux qui n'ont jamais signé de contrat).**

**Les faits :**

**Exemple : Fin juin, nous recevons un appel téléphonique que nous pensions émaner de FT. La personne nous demande de bien vouloir confirmer notre adresse pour l'envoi de nouvelles offres commerciales.**

**En fait, nous apprenons par un courrier de France Télécom du xx/xx, que nous sommes désormais rayés du fichier de FT et que nous dépendons d'un nouvel opérateur.**

**Nous demandons notre réintégration immédiate à FT.**

**La première facture d'Endéis Télécom du xx/xx/xx s'élève à xx € Mais malgré notre réintégration à FT (ou Télé2) Endéis Télécom continue à me faire parvenir des factures (dernière facture de XX€ du xx/xx/xx)**

**La DRCCRF nous a conseillé de ne pas payer.**

**Nous avons écrit à Endéis Télécom, par LR datée du xx/xx, pour lui demander de nous fournir les preuves de notre adhésion ainsi que le contrat que nous aurions signé, puisque selon l'article L121.27 du code de la consommation, le consommateur n'est engagé que par contrat signé de sa propre main, contrat que nous n'avons jamais signé.**

**En guise de réponse, l'acharnement continue. Le xx/xx nous recevons une « Mise en demeure de paiement de » suivie d'un «dernier avis avant poursuites judiciaires » de la part de la société de recouvrement SOGEDI. Sans compter les relances téléphonique au cours de cette période.**

**J'ai donc décidé de porter plainte contre l'opérateur téléphonique Endéis Télécom**

*Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de nos salutations distinguées.*

Signature,



## QUELQUES RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES



### 8 novembre 2005 : COMITE SOCIAL ET CULTUREL DE LA VILLE DE BOURGES.

*La CGT gagne 11, 49% en passant de 51,42% à 63,91% . Elle gagne un siège.*

### 17 novembre 2005 : COMITE D'ENTREPRISE DE FRANCE TELECOM.

*La CGT remporte une victoire éclatante avec 56,55 % des voix dans le Cher et 31,8 % au plan national soit une progression de 1,92 % par rapport aux élections du Conseil d'administration*

### 17 novembre 2005 : DELEGUES DU PERSONNEL ET COMITE D'ENTREPRISE DE MBDA.

*Aux délégués du personnel, avec 29,23 %, la CGT perd 6,92 % des voix mais reste de loin la première organisation syndicale.*

*Au comité d'entreprise, la CGT faisait liste commune avec la CFDT, ce qui fait qu'il n'est pas possible de comparer avec les précédentes élections.*

### 24 novembre 2005 : COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES TECHNICIENS A STATUT OUVRIER A GIAT INDUSTRIES.

*La CGT gagne 6,05% en passant de 50 , 98 % à 57, 03 %.*

### 8 décembre 2005 : COMITE SOCIAL DE L'ETBS.

*La CGT gagne 2, 50 % en passant de 37,97 % à 40,47 % (comparaison décembre 2001)*

### 8 décembre 2005 : COMITE D'ENTREPRISE ET DELEGUES DU PERSONNEL CHEZ LUCHAIRE

*La CGT progresse de 8, 46 % au élections de CE et de 5,12 % aux délégués du personnel. Pour la première fois elle obtient un siège de DP dans le deuxième collège.*

### 8 décembre 2005 : COMITE D'ENTREPRISE ET DELEGUES DU PERSONNEL A GIAT INDUSTRIES.

*La CGT recule de 0, 86 % mais prend un siège en CE et un siège en DP à la CFDT.*

COMMUNIQUEZ VOS RESULTATS A L'UD AVEC LES COMPARATIFS. MERCI.

# Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et tous.